

États financiers combinés

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

31 uinishku-pishim^u (mars) 2024



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Renseignements généraux	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
<u>États financiers combinés</u>	
État combiné des résultats et de l'excédent accumulé	4
État combiné de la situation financière	5
État combiné de la variation des actifs financiers nets	6
État combiné des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 30

Annexe A

Tableau de la rémunération et des indemnités de déplacement - non audité (Chefs et conseillers)

Informations financières - non auditées

Graphiques 1 et 2

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

31 UINISHKU-PISHIM^U (MARS) 2024

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Membres de Katakuhimatsheta en fonction au 31 uinishku-pishim^U (mars) 2024)

Chef

↳ Dominique, Gilbert

Conseillers

- ↳ Courtois, Patrick
- ↳ Dominique, Carina
- ↳ Germain, Jonathan
- ↳ Gill-Verreault, Jonathan
- ↳ Langevin, Sylvie
- ↳ Simard, Guylaine

Aux membres de
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (la « Première Nation »), qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2024, et les états combinés des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers combinés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Première Nation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités combinés et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la Première Nation n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, aux 1er avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes canadiennes pour le secteur public. La Première Nation aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service aux 31 mars 2024 et 2023, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice clos les 31 mars 2024 et 2023. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers clos le 31 mars 2023, en raison de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Première Nation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers combinés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations - informations financières non exigées par les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP)

Nous attirons l'attention sur le fait que la Première Nation inclut dans ses états financiers combinés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à la page 30, portent sur l'état de l'excédent (déficit) de financement de l'exercice aux fins de Services aux Autochtones Canada. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations - retraitement des informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers combinés, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Première Nation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Première Nation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Première Nation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Première Nation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Première Nation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Première Nation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Première Nation pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


MNP S.E.N.C.R. L., s.r.l.¹

Saint-Félicien (Québec)
Le 26 juin 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127562

		Budget	2024	2023 (redressé)
Notes				
Revenus	28-30	125 876 597	106 178 548	98 773 867
Dépenses	29-30	111 841 474	91 238 828	77 218 242
Excédent de l'exercice avant autres produits		<u>14 035 123</u>	14 939 720	<u>21 555 625</u>
Autres produits				
Quote-part non distribuée des bénéfices nets tirés d'entreprises commerciales et partenariats commerciaux	9	-	7 346 207	12 946 839
Excédent de l'exercice		<u>14 035 123</u>	22 285 927	<u>34 502 464</u>
Excédent accumulé au début de l'exercice - déjà établi			202 304 076	172 216 504
Redressement aux exercices antérieurs	4		4 284 687	19 347
Excédent accumulé au début de l'exercice - redressé			206 588 763	<u>172 235 851</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			228 874 690	206 738 315

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
État combiné de la situation financière
31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

	2024	2023 (redressé)
Actifs financiers		
Encaisse	23 380 911	28 080 447
Encaisses assujetties à des restrictions (note 5)		
Réserves de remplacement et de fonctionnement - habitation (Art. 95)	303 838	374 010
Placements (note 6)	95 794 569	78 045 021
Contributions et subventions à recevoir (note 7)	31 134 044	17 268 246
Autres montants à recevoir (note 8)	591 902	1 150 435
Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux (note 9)	90 676 178	90 138 266
Avances à des sociétés apparentées (note 10)	10 571 750	11 364 115
Débentures (note 11)	1 041 024	1 020 612
Placement - entente Mashtueiatsh 2001, au coût (note 12)	5 245 632	5 245 632
Prêts à recevoir - programmes Habitation	2 820 246	2 894 041
	261 560 094	235 580 825
Passifs		
Emprunts bancaires et lettre de garantie commerciale (note 13)	6 565 786	-
Créditeurs et charges à payer (note 14)	8 114 318	7 375 589
Revenus différés	29 058 720	12 394 226
Revenus différés - Entente MSAC 2023-2024	-	9 368 643
Réserve - immobilisations	1 564 903	1 809 178
Revenus différés - programmes Habitation	2 820 246	2 894 041
Dette à long terme - Habitation (Art. 95) (note 16)	792 211	915 428
Dette à long terme (note 17)	52 074 819	55 517 576
Réserve de remplacement et de fonctionnement - Habitation (Art. 95) (note 18)	303 838	374 010
Réserve de remplacement des biens mobiliers et des véhicules - Programme santé	-	61 172
	101 294 841	90 709 863
Actifs financiers nets	160 265 253	144 870 962
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 19)	67 546 247	60 791 511
Immobilisations corporelles - Habitation (Art. 95) (note 20)	792 211	915 428
Frais payés d'avance	270 979	160 414
	68 609 437	61 867 353
Excédent accumulé	228 874 690	206 738 315

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Engagements, éventualités et cautionnements (notes 21, 22 et 23)

Au nom de la Première Nation

Chef

Direction générale

Présidente comité des finances et d'audit

**Pekuakamiulnuatsh Takuhikan****État combiné de la variation des actifs financiers nets**Exercice terminé le 31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

	2024	2023
		(redressé)
Excédent de l'exercice	22 285 927	34 502 464
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisitions	(9 441 008)	(10 440 134)
Amortissement	2 809 489	2 465 929
	(6 631 519)	(7 974 205)
Variation des frais payés d'avance	(110 565)	(35 067)
	(6 742 084)	(8 009 272)
Variation des actifs financiers nets	15 543 843	26 493 192
Actifs financiers nets au début de l'exercice déjà établis	144 870 962	118 358 423
Redressements aux exercices antérieurs	(149 552)	19 347
	144 721 410	118 377 770
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	160 265 253	144 870 962

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

**Pekuakamiulnuatsh Takuhikan****État combiné des flux de trésorerie**Exercice terminé le 31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

	2024	2023 (redressé)
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	22 285 927	34 502 464
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Quote-part non distribuée des bénéfices nets tirés d'entreprises commerciales et de partenariats commerciaux	(7 346 207)	(12 946 839)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 809 489	2 465 929
Variation de la réserve d'immobilisations	(244 275)	450 177
Variation de la réserve de remplacement et de fonctionnement - Habitation (Art. 95)	(70 172)	(14 268)
Variation de la réserve de remplacement des biens mobiliers et des véhicules - Programme santé	(61 172)	(6 139)
Redressements aux exercices antérieurs	(149 552)	19 347
	17 224 038	24 470 671
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(5 457 045)	8 966 391
	11 766 993	33 437 062
Activités d'investissement		
Variation des encaisses assujetties à des restrictions	70 172	14 268
Variation des placements	(17 749 548)	(3 982 172)
Variation des participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux	6 808 295	6 895 503
Variation des avances à des sociétés apparentées	792 365	663 232
Variation des débentures	(20 412)	40 596
Variation de l'effet à recevoir	-	63 126
Variation des prêts à recevoir - programmes Habitation	73 795	52 379
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 441 008)	(10 440 134)
	(19 466 341)	(6 693 202)
Activités de financement		
Variation des emprunts bancaires et de la lettre de garantie commerciale	6 565 786	-
Remboursement de la dette à long terme	(3 565 974)	(3 550 613)
	2 999 812	(3 550 613)
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(4 699 536)	23 193 247
Encaisse au début	28 080 447	4 887 200
Encaisse à la fin	23 380 911	28 080 447

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

1. Statut et activités

La mission de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre ilnu, la langue et la culture ainsi que les intérêts et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh; d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh; d'agir à titre de bon gouvernement, d'assurer l'ordre et de favoriser l'unité et la solidarité des Pekuakamiulnuatsh.

2. Adoption de nouvelles normes comptables

Produits

À compter du 1er avril 2023, la Première Nation a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits selon SP 3400, Produits. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et évaluer les produits, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers. Conformément à ces recommandations, la modification a été appliquée prospectivement, et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Auparavant, la Première Nation utilisait la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser ses revenus, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer. En vertu de la nouvelle norme, les produits sont différenciés entre les produits provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contrepartie directe », et les opérations qui n'ont pas d'obligations de prestation appelées « opérations sans contrepartie directe », comme décrit à la note 3.

L'application des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés.

3. Méthodes comptables

Ces états financiers combinés ont été préparés par les représentants autorisés de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, compte tenu des exigences particulières du ministère des Services aux Autochtones du Canada, sauf en ce qui concerne les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour lequel la Première Nation n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

Entité comptable

L'entité comptable de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

Principes de consolidation

Toutes les entités soumises au contrôle de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan sont consolidées une à une, à l'exception des entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique. Les activités de ces entreprises sont incluses dans les états financiers combinés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels sont éliminés au moment de la consolidation.

En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls le résultat net de l'entreprise, la participation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans l'entreprise publique et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de l'entreprise qui sont différentes de celles de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

3. Méthodes comptables (suite)

Principes de consolidation (suite)

Voici les entreprises commerciales et les partenariats commerciaux visés par la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

- Jeux Piekuakami Metueun inc.
- Société en commandite Minashtuk
- Gestion Développement Piekuakami Ilnuatsh
- Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C.
- Biochar Boréalis
- Gestion de l'énergie communautaire S.A.
- Société de l'énergie communautaire du Lac-St-Jean
- Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan S.E.C.
- Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C.
- Gestion PEK inc.
- Groupe PEK S.E.C.
- Développement Tshikanakun inc.
- Développement PEK
- Fonds de garantie de prêts Mashteuiaitsh S.E.C.
- Namunashu Société en commandite
- 9340-4606 Québec inc.
- Shipiss inc.
- Société en commandite Apuiat
- 9321-1654 Québec inc.
- Gestion Énergie Matawak inc.
- Énergie Matawak S.E.C.
- Société en Commandite Forêt Bleuet / Minashkuatsh-minisha
- 9349-3104 Québec inc.
- Gestion Onimiki inc.
- Énergie renouvelable Onimiki S.E.C.

Instruments financiers

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués à leur coût amorti diminué des dépréciations. Le coût amorti est calculé comme le montant principal des prêts plus les frais d'administration des prêts non amortis, moins toute provision pour pertes anticipées, plus les intérêts courus. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'exercice en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de gestion des prêts sont amortis sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier à la valeur comptable de l'actif financier.

La Première Nation classe les évaluations de la juste valeur comptabilisées dans l'état de la situation financière selon une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux, qui hiérarchise comme suit les données utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) disponibles sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ; et
- Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il existe peu ou pas de données de marché et qui obligent la Première nation à élaborer ses propres hypothèses.

Les évaluations de la juste valeur sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour cette évaluation de la juste valeur. Cette évaluation nécessite un jugement, compte tenu des facteurs propres à un actif ou à un passif, et peut influer sur le classement dans la hiérarchie des justes valeurs.

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

La Première Nation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, la Première Nation peut choisir de façon irréversible d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Première Nation n'a pas fait ce choix au cours de l'année.

La Première Nation évalue par la suite à la juste valeur les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité et qui doivent être réglés par la remise de ces instruments. Les transactions d'achat ou de vente de ces éléments sont enregistrées à la date de la transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. La Première nation n'a pas présenté d'état des gains et pertes de réévaluation, car elle n'a pas d'éléments donnant lieu à des gains (pertes) de réévaluation. Les revenus d'intérêts et dividendes sont comptabilisés dans l'état des résultats. Les investissements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont ensuite évalués au coût. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent (déficit) d'exploitation. Inversement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Tous les actifs financiers, à l'exception des dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement du prêt, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats combiné. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Placements

Les autres placements sont comptabilisés au coût et dépréciés lors d'une baisse durable de valeur.

Prêts à recevoir et revenus différés - programmes Habitation

Les revenus différés sont inscrits en contrepartie des prêts à recevoir afin de comptabiliser sur une base d'exercice les encaissements relatifs aux programmes Habitation. Les encaissements annuels servent à la création d'un fonds d'investissement comptabilisé au solde du Fonds.

Réserve de remplacement

Une réserve de remplacement est constituée afin de pourvoir aux réparations majeures qui devront être faites au cours des années futures. Le compte de la réserve est financé au moyen d'une affectation annuelle des revenus par opposition à une affectation de l'excédent. Les produits et les charges d'intérêts sont imputables à la réserve. L'utilisation de la réserve de remplacement au cours de l'exercice est comptabilisée en diminution de cette réserve et n'affecte pas les résultats de l'exercice.

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises après le 31 mars 2001 sont comptabilisées au coût et amorties selon leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire et selon les périodes suivantes :

	Période
Infrastructures	15 à 40 ans
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel roulant	5 et 15 ans
Matériel et outillage	5 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations en cours.

Immobilisations corporelles - Habitation (Art. 95)

Les immobilisations acquises dans le cadre du programme Habitation (Art. 95) sont comptabilisées au coût d'acquisition, moins les subventions reçues applicables aux immobilisations. La SCHL permet l'amortissement au titre des bâtiments, achetés au moyen de prêts qu'elle a assurés, à un taux égal à la réduction annuelle du capital du prêt. Aucun amortissement n'est imputé à d'autres éléments d'actif immobilisé; toutefois, une réserve de remplacement est maintenue en vue du remplacement futur d'éléments d'actif.

Réduction de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable sur toute valeur résiduelle doit être constaté à titre de charge à l'état des résultats combiné. Une réduction de valeur ne doit pas être annulée par la suite.

Comptabilisation des produits et revenus différés

Les produits provenant d'opérations assorties d'obligations de prestation sont constatés lorsque la Première Nation s'acquitte d'une obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis à un payeur. L'obligation de prestation est évaluée comme étant satisfaite soit sur une période donnée, soit à un moment donné.

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont transférés conformément aux conditions des accords de vente, lorsque le titre de propriété ou le risque est transféré ou que le service est rendu, lorsque le prix a été établi ou peut être déterminé et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

La Première Nation reconnaît un transfert gouvernemental à titre de revenu lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, ont été respectés. Un transfert gouvernemental dont les stipulations donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif est reconnu comme un passif. Dans de telles circonstances, la Première Nation comptabilise les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé. Les transferts d'actifs non amortissables sont comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

La Première Nation comptabilise les contributions de fonds affectées à l'externe à titre de revenus dans la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées conformément à un accord ou à une loi. Jusqu'à ce moment, la Première Nation enregistre des revenus reportés affectés par l'externe.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé et que l'état définitif du coût des immobilisations a été approuvé par la SCHL pour les conventions de l'art. 95. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'elle conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation.

Réserve d'immobilisations

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté comme politique comptable de comptabiliser des réserves d'immobilisations, lorsqu'un projet de nature capitale n'est pas terminé. Cette méthode est sujette à l'approbation de Services aux Autochtones Canada et de Santé Canada, lors de l'analyse des états financiers combinés.

3. Méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone induant le Régime de rente de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations déterminées. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et la charge correspond à la contribution requise du fonds pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par le ministère des Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est versée, en partie, par le ministère en vertu d'une entente avec le Régime de Bénéfices Autochtone.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers combinés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les avantages sociaux futurs dans le cadre des régimes de retraite à prestations définies, la juste valeur de certains instruments financiers, les passifs dans le cadre des éventualités et les obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

4. Redressements aux exercices antérieurs

Un redressement a eu lieu au cours de l'exercice, celui-ci est lié à un redressement des états financiers d'un partenariat commercial. Les incidences de celui-ci a été d'augmenter de 4 434 239 \$ les participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux et d'augmenter la quote-part non distribuée des bénéfices nets tirés d'entreprises commerciales et de partenariats commerciaux de ce même montant au 31 mars 2023.

Certains autres redressements ont eu lieu au cours de l'exercice. L'effet de ces redressements a été d'augmenter la réserve de remplacement de 199 443 \$ et de diminuer la réserve de fonctionnement (art. 95) de 49 891 \$ ayant comme impact final de diminuer le solde des fonds de 149 552 \$.

5. Encaisses assujetties à des restrictions

Réserve de remplacement - Programmes pré-1997 et post-1996

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un montant annuel doit être porté au crédit de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL.

Réserve de fonctionnement - Programme post-1996

L'accord conclu avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) prévoit que tout surplus annuel de fonctionnement peut être mis de côté dans une réserve de fonctionnement, en prévision de déficits futurs. Les fonds de cette réserve doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon approuvée par la SCHL au moment du placement.

À la fin de l'exercice, les réserves de remplacement et de fonctionnement comprenaient les éléments suivants :

	2024	2023
Réserve de remplacement	283 525	306 023
Réserve de fonctionnement	20 313	67 987
	<hr/> 303 838	<hr/> 374 010



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

6. Placements

	2024	2023
Autres placements		
Dépôts à terme, au coût, taux d'intérêt variant de 0 % à 5,30 %, échéant de mai 2024 à mars 2029	91 443 482	73 858 307
Administration financière des Premières Nations - fonds de réserve	2 247 067	2 173 421
	93 690 549	76 031 728
Placements de portefeuille		
Valeurs mobilières Desjardins - Obligations, à la juste valeur, taux variés (coût de 2 007 580 \$; 2 013 293 \$ en 2023)	2 104 020	2 013 293
	95 794 569	78 045 021

7. Contributions et subventions à recevoir

	2024	2023
Gouvernement fédéral		
Services aux Autochtones Canada	12 882 623	7 936 095
Ministère de la Sécurité publique du Canada	1 988 722	1 732 252
Société canadienne d'hypothèque et de logement	323 194	357 631
Commission de la santé et des services sociaux Premières Nations du Québec et du Labrador	1 458 335	97 428
Agence développement économique du Canada	488 338	-
Conseil en Éducation des Premières Nations	29 432	54 158
Gouvernement provincial		
Gouvernement du Québec et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	5 866 315	265 277
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	2 539 742	1 539 914
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	345 000	2 023 590
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec	19 798	9 210
Autres organismes		
Produits Forestiers Résolu Canada inc.	-	30 271
Regroupement Petapan	118 706	-
Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan S.E.C.	2 098 119	473 145
Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C.	1 272 842	739 740
Société en commandite Minashtuk	999 967	-
Autres	702 911	2 009 535
	31 134 044	17 268 246

**Pekuakamiulnuatsh Takuhikan****Notes complémentaires**31 uinishku-pishim^u (mars) 2024**8. Autres montants à recevoir**

	2024	2023
Clients	673 334	1 095 886
Loyers à recevoir (1)	301 569	660 926
Prêts	160 463	161 063
	1 135 366	1 917 875
Provision pour créances douteuses	(543 464)	(767 440)
	591 902	1 150 435

(1) De ce montant, un montant de 60 637 \$ est attribuable aux loyers à recevoir des conventions d'habitation 332 à 339 (Post-1996) (64 124 \$ en 2022-2023).

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

9. Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux

Le tableau suivant présente les informations financières abrégées des entreprises commerciales, comme il est indiqué à la note 3 :

Pourcentage de participation	2024					
	Jeux Piekuakami Metueun inc. 100,00 %	Société en commandite Minashtuk 100,00 %	Gestion Développement Piekuakami Ilnuatsh 100,00 %	Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C. 100,00 %	Biochar Boréalis 50,00 %	Total reporté
Liquidités	146 433	3 162 257	-	4 268	92 552	3 405 510
Débiteurs	-	1 032 034	-	387 977	14 966	1 434 977
Stocks	6 312	263 602	-	-	-	269 914
Immobilisations corporelles	-	18 253 181	-	1 442 922	-	19 696 103
Autres actifs	350	5 112 078	100	787 250	113 762	6 013 540
	153 095	27 823 152	100	2 622 417	221 280	30 820 044
Emprunt/découvert bancaire	-	-	-	80 000	-	80 000
Créditeurs	95 043	2 616 248	2 157	293 017	9 158	3 015 623
Dette à long terme	40 000	5 752 500	-	807 538	78 659	6 678 697
Autres passifs	-	-	-	153 371	30 631	184 002
	135 043	8 368 748	2 157	1 333 926	118 448	9 958 322
Participation actionnaires non apparentés	-	(213)	-	-	51 416	51 203
Capitaux propres	18 052	19 454 617	(2 057)	1 288 491	51 416	20 810 519
	153 095	27 823 152	100	2 622 417	221 280	30 820 044
Revenus	-	5 075 790	7 731	3 395 200	178 528	8 657 249
Charges	-	2 297 495	1 103	3 112 410	124 184	5 535 192
Service de la dette	-	218 981	-	27 793	2 604	249 378
Total des charges	-	2 516 476	1 103	3 140 203	126 788	5 784 570
Bénéfice net (perte nette)	-	2 559 314	6 628	254 997	51 740	2 872 679
Quote-part des actionnaires non apparentés	-	-	-	-	25 870	25 870
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	-	2 559 314	6 628	254 997	25 870	2 846 809



PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN
Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

9. Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux (suite)

Pourcentage de participation	Total reporté	2024				
		Gestion de l'énergie communautaire S.A.	Société de l'énergie communautaire du Lac-St-Jean	Énergie hydroélectrique Ouiatchouan S.E.C.	Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C.	Total reporté
		33,33 %	33,33 %	45,00 %	45,00 %	
Liquidités	3 405 510	894	116 771	1 676 551	4 565 114	9 764 840
Débiteurs	1 434 977	1 575	14 773	870 507	531 572	2 853 404
Stocks	269 914	-	-	181 759	298 596	750 269
Immobilisations corporelles	19 696 103	-	315 060	44 725 854	61 401 338	126 138 355
Autres actifs	6 013 540	2	6 073	1 314 747	407 835	7 742 197
	30 820 044	2 471	452 677	48 769 418	67 204 455	147 249 065
Emprunt/découvert bancaire	80 000	-	-	-	-	80 000
Créditeurs	3 015 623	-	32 148	1 252 708	1 600 348	5 900 827
Dette à long terme	6 678 697	-	-	-	-	6 678 697
Autres passifs	184 002	7 286	-	-	-	191 288
	9 958 322	7 286	32 148	1 252 708	1 600 348	12 850 812
Participation actionnaires non apparentés	51 203	(3 209)	280 355	26 134 000	36 081 972	62 544 321
Capitaux propres	20 810 519	(1 606)	140 174	21 382 710	29 522 135	71 853 932
	30 820 044	2 471	452 677	48 769 418	67 204 455	147 249 065
Revenus	8 657 249	1 465	7 392	9 828 592	9 026 260	27 520 958
Charges	5 535 192	1 668	251 623	2 894 459	3 498 466	12 181 408
Service de la dette	249 378	-	-	-	-	249 378
Total des charges	5 784 570	1 668	251 623	2 894 459	3 498 466	12 430 786
Bénéfice net (perte nette)	2 872 679	(203)	(244 231)	6 934 133	5 527 794	15 090 172
Quote-part des actionnaires non apparentés	25 870	(135)	(162 821)	3 813 773	3 040 287	6 716 974
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	2 846 809	(68)	(81 410)	3 120 360	2 487 507	8 373 198



PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN
Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

9. Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux (suite)

Pourcentage de participation	2024					
	Total reporté	Gestion PEK inc. 100,00 %	Groupe PEK S.E.C. 100,00 %	Développement Tshikanakun inc. 100,00 %	Développement PEK 100,00 %	Total reporté
Liquidités	9 764 840	4 300	741 515	61 374	158 242	10 730 271
Débiteurs	2 853 404	1 143	318 970	24 193	473 142	3 670 852
Stocks	750 269	-	-	-	-	750 269
Immobilisations corporelles	126 138 355	-	-	-	59 955	126 198 310
Autres actifs	7 742 197	200	1 521	-	11 967	7 755 885
	147 249 065	5 643	1 062 006	85 567	703 306	149 105 587
Emprunt/découvert bancaire	80 000	-	-	-	-	80 000
Créditeurs	5 900 827	149	180 023	15 171	280 281	6 376 451
Dette à long terme	6 678 697	-	-	-	7 335	6 686 032
Autres passifs	191 288	-	-	-	-	191 288
	12 850 812	149	180 023	15 171	287 616	13 333 771
Participation actionnaires non apparentés	62 544 321	-	100	-	-	62 544 421
Capitaux propres	71 853 932	5 494	881 883	70 396	415 690	73 227 395
	147 249 065	5 643	1 062 006	85 567	703 306	149 105 587
Revenus	27 520 958	1 027	1 414 914	13 225	2 378 288	31 328 412
Charges	12 181 408	994	1 247 839	15 403	2 321 778	15 767 422
Service de la dette	249 378	-	-	-	-	249 378
Total des charges	12 430 786	994	1 247 839	15 403	2 321 778	16 016 800
Bénéfice net (perte nette)	15 090 172	33	167 075	(2 178)	56 510	15 311 612
Quote-part des actionnaires non apparentés	6 716 974	-	-	-	-	6 716 974
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	8 373 198	33	167 075	(2 178)	56 510	8 594 638

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

9. Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux (suite)

Pourcentage de participation	2024					Total reporté
	Total reporté	Fonds de garantie de prêts Mashteuiaitsh S.E.C.	Namunashu Société en commandite et 9340-4606 Québec inc.	Shipiss inc.	Société en commandite Apuat et 9321-1654 Québec inc.	
Liquidités	10 730 271	990 585	2 144 208	600 856	220 436	14 686 356
Débiteurs	3 670 852	22 502	402 144	204 526	1 065	4 301 089
Stocks	750 269	-	51 025	-	-	801 294
Immobilisations corporelles	126 198 310	1 114	29 123 997	2 665 943	-	157 989 364
Autres actifs	7 755 885	4 711 291	2 364 649	4 705 808	108 681 812	128 219 445
	149 105 587	5 725 492	34 086 023	8 177 133	108 903 313	305 997 548
Emprunt/découvert bancaire	80 000	-	-	-	-	80 000
Créditeurs	6 376 451	-	137 678	236 489	40 525	6 791 143
Dette à long terme	6 686 032	-	20 721 241	5 480 717	48 864 232	81 752 222
Autres passifs	191 288	-	651 892	1 625 013	13 893 093	16 361 286
	13 333 771	-	21 510 811	7 342 219	62 797 850	104 984 651
Participation actionnaires non apparentés	62 544 421	1 728 103	6 287 606	15	40 342 280	110 902 425
Capitaux propres	73 227 395	3 997 389	6 287 606	834 899	5 763 183	90 110 472
	149 105 587	5 725 492	34 086 023	8 177 133	108 903 313	305 997 548
Revenus	31 328 412	150 274	4 906 915	1 709 542	10 717 927	48 813 070
Charges	15 767 422	167 712	4 548 973	1 417 052	15 357 956	37 259 115
Service de la dette	249 378	-	872 668	121 613	1 447 046	2 690 705
Total des charges	16 016 800	167 712	5 421 641	1 538 665	16 805 002	39 949 820
Bénéfice net (perte nette)	15 311 612	(17 438)	(514 726)	170 877	(6 087 075)	8 863 250
Quote-part des actionnaires non apparentés	6 716 974	(5 231)	(257 363)	-	(5 326 191)	1 128 189
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	8 594 638	(12 207)	(257 363)	170 877	(760 884)	7 735 061



PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN
Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

9. Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux (suite)

	2024			2023	
	Total reporté	Gestion Énergie Matawak inc. et Énergie Matawak S.E.C.	Société en Commandite Forêt Bleuet / Minashkuatsh-minisha et 9349-3104 Québec inc.	Gestion Onimiki inc. et Énergie renouvelable Onimiki S.E.C.	Total
Pourcentage de participation		25,00 %	90,00 %	20,00 %	Total (redressé)
Liquidités	14 686 356	-	51 099	439 572	15 177 027
Débiteurs	4 301 089	-	-	1 747 286	6 048 375
Stocks	801 294	-	-	-	801 294
Immobilisations corporelles	157 989 364	-	40 021	-	158 029 385
Autres actifs	128 219 445	1 134 496	32 294	13 851	129 400 086
	305 997 548	1 134 496	123 414	2 200 709	309 456 167
Emprunt/découvert bancaire	80 000	-	-	2	80 002
Créditeurs	6 791 143	177 210	157 940	388 778	7 515 071
Dette à long terme	81 752 222	-	-	-	81 752 222
Autres passifs	16 361 286	-	5 519	-	16 366 805
	104 984 651	177 210	163 459	388 780	105 714 100
Participation actionnaires non apparentés	110 902 425	717 927	(4 005)	1 449 541	113 065 889
Capitaux propres	90 110 472	239 359	(36 041)	362 388	90 676 178
	305 997 548	1 134 496	123 414	2 200 709	309 456 167
Revenus	48 813 070	-	25 118	-	48 838 188
Charges	37 259 115	542 765	187 927	533 172	38 522 979
Service de la dette	2 690 705	-	-	-	2 690 705
Total des charges	39 949 820	542 765	187 927	533 172	41 213 684
Bénéfice net (perte nette)	8 863 250	(542 765)	(162 809)	(533 172)	7 624 504
Quote-part des actionnaires non apparentés	1 128 189	(407 074)	(16 281)	(426 538)	278 297
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	7 735 061	(135 691)	(146 528)	(106 634)	7 346 207



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 uinisku-pishim^u (mars) 2024

10. Avances à des sociétés apparentées

	2024	2023
Shipiss inc., 2,15 %, recouvrable par versements mensuels de 36 619 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2038	5 488 018	5 805 831
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, 3,41 %, recouvrable par versements mensuels de 42 741 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2035 (garanti par un investissement dans le projet Namunashu Société en commandite)	4 719 282	5 053 199
Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C., 4,00 %, recouvrable par versements mensuels de 3 764 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2034	364 450	394 599
9349-3104 Québec inc. (Forêt-Bleuet), sans intérêt, recouvrée au cours de l'exercice	-	110 486
	10 571 750	11 364 115

11. Débentures

	2024	2023
Débentures convertibles en actions de catégorie A à la demande du détenteur, d'un montant initial de 1 000 000 \$, plus les intérêts courus, 2 %, encaissables à l'échéance	1 041 024	1 020 612

12. Placement - entente Mastheuiatsh 2001

Au cours de l'exercice 2001, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé une entente avec Hydro-Québec dans laquelle la Première Nation a investi un montant de 5 245 632 \$, équivalant à 7,30 % du coût du projet Manouane. Ce placement engendre un rendement équivalant à un pourcentage des revenus générés par ce projet diminué des frais de turbinage et d'exploitation. Cette entente est d'une durée de 50 ans avec une possibilité d'option de renouvellement de 49 ans moyennant un préavis de 12 mois signifié avant l'échéance initiale. La date d'échéance initiale est en juin 2051. Selon les modalités de l'accord, le conseil a l'option de mettre fin en tout temps au partenariat en donnant un préavis d'au moins 12 mois. Dans ce cas, Hydro-Québec devra remettre à la Première Nation un montant égal au montant investi.

13. Emprunts bancaires et lettre de garantie commerciale

L'emprunt bancaire autorisé d'un montant de 5 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,60 %, ne fait l'objet d'aucune garantie. L'emprunt bancaire est renouvelable annuellement. Le solde de l'emprunt bancaire est de valeur nulle au 31 mars 2024.

Un autre emprunt bancaire, sous forme de crédit rotatif, est autorisé d'un montant de 6 900 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,60 %, ne fait l'objet d'aucune garantie. L'emprunt bancaire est renouvelable annuellement.

La lettre de garantie commerciale, au taux préférentiel majoré de 2,70 %, est garantie par des comptes d'épargne d'une valeur comptable nette de 5 654 767 \$. Le montant autorisé est de 218 750 \$ et est à l'intérieur des limites de l'emprunt bancaire autorisé d'un montant de 5 000 000 \$. La lettre de crédit est renouvelable annuellement. Le solde de la lettre de garantie est de valeur nulle au 31 mars 2024.

Selon les conditions des emprunts, la Première Nation est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers.

14. Créditeurs et charges à payer

	2024	2023
Fournisseurs	6 895 129	6 291 160
Obligations relatives aux avantages du personnel	1 219 189	1 084 429
	8 114 318	7 375 589

**Pekuakamiulnuatsh Takuhikan****Notes complémentaires**31 uinishku-pishim^u (mars) 2024**15. Revenus et dépenses art. 95**

	(Pré-1997) Convention 331	(Post-1996) Conventions 332 à 339	2024	2023
Produits				
Occupants soumis à une vérification du revenu	8 358	204 177	212 535	193 224
Aide fédérale	6 878	137 569	144 447	151 690
	15 236	341 746	356 982	344 914
Charges				
Entretien	4 790	114 396	119 186	107 700
Chauffage et électricité	3 927	59 021	62 948	62 710
Contribution annuelle - Fonds de réserve de remplacement	1 080	33 620	34 700	35 960
Services publics	1 267	21 720	22 987	24 288
Administration	756	18 820	19 576	20 953
Créances douteuses (recouvrées)	-	(722)	(722)	(2 064)
Assurances	1 258	13 283	14 541	11 491
Services professionnels	93	2 370	2 463	2 633
Intérêts	54	19 179	19 233	18 239
Amortissement des immobilisations corporelles	5 761	116 286	122 047	125 247
	18 986	397 973	416 959	407 157
Insuffisance de l'exercice	(3 750)	(56 227)	(59 977)	(62 243)



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Notes complémentaires

31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

16. Dette à long terme - Habitation (Art. 95)

No de projet	No de dossier SCHL	Prêteur	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Date de renouvellement	Durée d'amortissement initial	Mensualité (capital et intérêts)	2024	2023
Programmes pré-1997									
031	07-867-617	Desjardins						-	6 930
Programmes post-1996									
001	19-072-529	SCHL	0,68%	07-2025	07-2025	25 ans	1 070	15 980	28 667
002	19-072-529	SCHL	1,13%	05-2026	05-2026	25 ans	1 078	26 614	39 167
003	19-072-529	SCHL	1,13%	05-2028	06-2026	22 ans	724	34 663	42 911
004	19-072-529	SCHL	3,70%	10-2030	12-2027	23 ans	2 294	158 966	180 219
005	19-072-529	SCHL	1,22%	05-2040	05-2026	25 ans	392	68 754	72 599
006	19-072-529	SCHL	1,22%	05-2037	05-2026	22 ans	1 384	200 769	214 834
007	19-072-529	SCHL	3,09%	02-2033	02-2028	15 ans	1 410	117 700	130 785
008	19-072-529	SCHL	2,22%	01-2034	01-2029	15 ans	2 574	168 765	199 316
								792 211	915 428

Ces emprunts sont garantis par des garanties ministérielles émises par Services aux Autochtones Canada.

16. Dette à long terme - Habitation (Art. 95) (suite)

Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	101 903
2026	93 941
2027	304 356
2028	185 353
2029	106 658

17. Dette à long terme

	2024	2023
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 23 985 460 \$, 2,39 %, remboursable par versements mensuels de 159 236 \$, capital et intérêts, échéant en février 2037 (EHM)	21 155 459	22 529 443
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 17 182 008 \$, 2,39 %, remboursable par versements mensuels de 114 069 \$, capital et intérêts, échéant en février 2037 (EHO)	15 154 735	16 138 990
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 13 355 341 \$, 3,41 %, remboursable par versements mensuels de 85 482 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2035 (garanti par un investissement dans le projet Namunashu Société en commandite)	9 438 564	10 106 397
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 6 800 000 \$, 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 36 619 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2038 (garanti par un investissement dans le projet Shipiss inc.)	5 488 017	5 805 832
Emprunt auprès de Desjardins d'un montant initial de 1 080 000 \$, 2,89 %, remboursable par versements semestriels de 62 619 \$, capital et intérêts, renouvelable en septembre 2026, échéant en septembre 2031 (garanti par une contribution du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits pour le bâtiment infrastructures et services publics)	838 044	936 914
	52 074 819	55 517 576

Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	3 579 849
2026	3 673 546
2027	4 293 595
2028	3 757 684
2029	3 855 932

18. Réserve de remplacement et de fonctionnement

	(Pré-1997)	(Post-1996)	2024	2023
	Convention 331	Conventions 332 à 339		
Fonds de réserve de remplacement				
Solde au début	10 629	295 394	306 023	300 944
Ajustement de fin de convention	13 354	-	13 354	5 595
Intérêts de l'exercice	337	9 354	9 691	231
Retraits pour l'exercice	(25 400)	(54 843)	(80 243)	(36 707)
Affectation de l'exercice	1 080	33 620	34 700	35 960
Solde à la fin	-	283 525	283 525	306 023
Fonds de réserve de fonctionnement				
Solde au début	-	67 987	67 987	87 334
Ajustement relatif à la réserve de fonctionnement	-	(49 891)	(49 891)	(19 343)
Intérêts de l'exercice (ajustements)	-	2 217	2 217	(4)
Solde à la fin	-	20 313	20 313	67 987
	-	303 838	303 838	374 010

19. Immobilisations corporelles

	Solde au 1er avril 2023	Acquisitions	Dispositions	Solde au 31 mars 2024
Coût				
Terrains	1 786 257	-	-	1 786 257
Infrastructures	52 207 706	6 370 696	-	58 578 402
Bâtiments	19 807 128	2 813 311	-	22 620 439
Matériel roulant	2 139 538	17 500	-	2 157 038
Matériel et outillage	6 048 988	239 501	-	6 288 489
	81 989 617	9 441 008	-	91 430 625
	Solde au 1er avril 2023	Amortissement	Dispositions	Solde au 31 mars 2024
Amortissement cumulé				
Terrains	-	-	-	-
Infrastructures	10 070 715	1 367 136	-	11 437 851
Bâtiments	5 654 026	635 275	-	6 289 301
Matériel roulant	824 944	148 505	-	973 449
Matériel et outillage	4 648 421	535 356	-	5 183 777
	21 198 106	2 686 272	-	23 884 378
Valeur comptable nette	60 791 511			67 546 247

20. Immobilisations corporelles - Habitation (Art. 95)

	Solde au 1er avril 2023	Acquisitions	Dispositions	Solde au 31 mars 2024
Coût				
Terrains et bâtiments (pré-1997)	150 355	-	(150 355)	-
Terrains et bâtiments (post-1996)	1 995 994	-	-	1 995 994
	2 146 349	-	(150 355)	1 995 994
Solde au 1er avril 2023				
Amortissement cumulé				
Terrains et bâtiments (pré-1997)	143 425	6 930	(150 355)	-
Terrains et bâtiments (post-1996)	1 087 496	116 287	-	1 203 783
	1 230 921	123 217	(150 355)	1 203 783
Valeur comptable nette				
	915 428			792 211

21. Engagements

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est engagé envers les ententes suivantes :

- Contrat pour le transport scolaire - contrat échéant en 2025	241 891
- Contrat pour le transport médical - contrat échéant en 2025	223 470
- Contrat pour l'assurance responsabilité - contrat échéant en 2025	416 131
- Contrat pour l'assurance collective - contrat échéant en 2024	490 475
- Contribution - Centre de la petite enfance Auetissatsh pour 2024-2025	126 672
- Contribution - Développement Piekukami Iinuatsh S.E.C. pour 2024-2025	55 000
- Contribution - Société de développement économique Ihnu pour 2024-2025 et 2025-2026	2 047 510
- Contribution - Coopérative de solidarité Nimirupan Nitshinatsh pour 2024-2025 à 2026-2027	1 092 000

22. Éventualités

Passifs éventuels

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a conclu des accords de contribution avec différents ministères du gouvernement fédéral. Le financement versé conformément à ces accords est assujetti à un remboursement si Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a quelques causes en suspens. À la date des états financiers, les procureurs de la Première Nation ne peuvent évaluer avec certitude les montants en cause et les résultats possibles des règlements. Si la Première Nation devait être tenue d'assumer des frais relatifs à cette cause, les montants seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les sommes seront payables.

Actif éventuel

La Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est en attente du règlement final d'assurance en lien avec l'incendie du centre Amishkuisht qui a eu lieu en avril 2022. Le montant du règlement final n'étant pas assez certain au 31 mars 2024, aucun revenu à recevoir de la compagnie d'assurance n'a été comptabilisé dans l'année financière actuelle. La Première Nation estime à 1 900 000 \$ le montant à recevoir, soit les travaux effectués et réclamés à la compagnie d'assurance au 31 mars 2024.

23. Cautionnements

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a différents engagements concernant les programmes d'habitation excluant les dettes du programme logements communautaires (article 95) énumérées à la note 16. Au 31 mars 2024, le total de ces engagements est de 24 471 252 \$. Ces emprunts sont garantis par des garanties ministérielles émises par Services aux Autochtones Canada.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan cautionne la marge de crédit de Développement Piekukami Ilnuatsh S.E.C. pour permettre les liquidités nécessaires à la réalisation de projets. Le montant autorisé de la marge de crédit est de 2 500 000 \$ et est renouvelable en août 2024. Le solde de la marge de crédit au 31 mars 2024 est de 80 000 \$. La direction estime que la probabilité de mise en jeu de ce cautionnement est faible et n'a donc comptabilisé aucun passif dans ses états financiers combinés.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan cautionne également le prêt à terme de Développement Piekukami Ilnuatsh S.E.C. qui a permis l'acquisition du camping. Le prêt vient à échéance en décembre 2030. Le solde du prêt au 31 mars 2024 est de 442 816 \$. La direction estime que la probabilité de mise en jeu de ce cautionnement est faible et n'a donc pas comptabilisé aucun passif dans ses états financiers combinés.

24. Avantages sociaux futurs

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. Le promoteur du régime est le Régime des Bénéfices Autochtone. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par l'employeur et par les adhérents. Le Régime est enregistré conformément à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, sous le numéro 55865. Le promoteur du Régime doit financer le Régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle annuelle ou selon l'approbation du comité de retraite. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service cotisé, multiplié par 1 7/8 % ou 2 %, selon le type de régime choisi, de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. En date du rapport, l'évaluation actuarielle la plus récente du Régime des Bénéfices Autochtone est en date du 1er janvier 2022. Il nous est donc impossible d'évaluer l'état du surplus ou déficit actuariel du régime en date du rapport.

25. Résultats budgétés

Les résultats budgétés non audités sont fournis aux fins de comparaison, ils proviennent du budget annuel approuvé par Katakuhimatsheta (Conseil des élus).

26. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Première Nation est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Première Nation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Première Nation est principalement lié aux contributions et subventions à recevoir et aux autres montants à recevoir.

L'exposition maximale de la Première Nation au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2024	2023
Autres montants à recevoir	591 902	1 150 435
Encaisses assujetties à des restrictions	303 838	374 010
Placements	95 794 569	78 045 021
Contributions et subventions à recevoir	31 134 044	17 268 246
Avances à des sociétés apparentées	10 571 750	11 364 115
Débentures	1 041 024	1 020 612
Prêts et effets à recevoir	5 245 632	5 245 632
Prêts à recevoir - programmes Habitation	2 820 246	2 894 041
	147 503 005	117 362 112

Autres montants à recevoir

La Première Nation ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Première Nation croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

Prêts

Les prêts sont composés d'avances dans des participations dans des entreprises commerciales.

Le solde des prêts, déduction faite de la provision pour moins-values, présenté à l'état combiné de la situation financière, correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

À la date de mise au point des états financiers, une évaluation des prêts est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques des emprunteurs, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. La provision pour moins-values est ajustée en conséquence, s'il y a lieu, pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte.

26. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. L'entité gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Première Nation établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit.

	2024				Total
	Moins d'un an	de 1 à 3 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans	
Créditeurs et charges à payer	8 114 318	-	-	-	8 114 318
Emprunts bancaires	6 565 786	-	-	-	6 565 786
Dette à long terme	3 681 751	8 365 439	3 962 590	36 857 250	52 867 030
	18 361 855	8 365 439	3 962 590	36 857 250	67 547 134

	2023				Total
	Moins d'un an	de 1 à 3 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans	
Créditeurs et charges à payer	7 375 589	-	-	-	7 375 589
Emprunts bancaires	-	-	-	-	-
Dette à long terme	3 772 071	7 422 103	8 511 725	36 727 105	56 433 004
	11 147 660	7 422 103	8 511 725	36 727 105	63 808 593

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la Première Nation l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de l'entité est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Première Nation a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	31 mars 2024	
			Total	
Actifs financiers				
Placements	95 794 569	-	95 794 569	
Débentures	1 041 024	-	1 041 024	
Passifs financiers				
Emprunts bancaires	6 565 786	-	6 565 786	
Dette à long terme	52 867 030	-	52 867 030	

	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	31 mars 2023	
			Total	
Actifs financiers				
Placements	78 045 021	-	78 045 021	
Débentures	1 020 612	-	1 020 612	
Passifs financiers				
Emprunts bancaires	-	-	-	
Dette à long terme	56 433 004	-	56 433 004	

27. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

31 uinisku-pishim^u (mars) 2024

28. Revenus de transfert

	Budget	2024	2023
Transferts des gouvernements fédéraux - destinés au fonctionnement			
Services aux Autochtones Canada	67 115 097	54 742 715	53 992 555
Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits	11 435 706	8 362 973	8 201 824
Conseil en Éducation des Premières Nations (C.E.P.N.)	666 763	287 153	1 302 813
Ministère de la sécurité publique et de la protection civile du Canada	5 921 971	1 571 658	2 295 041
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	935 834	207 530	196 858
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	570 000	1 760 250	659 260
Comm. Santé Serv. Sociaux Premières Nations (C.S.S.S.P.N.Q.L)	1 456 500	222 932	693 153
Patrimoine Canadien	272 818	192 563	329 953
Environnement et changement climatique Canada	661 423	334 393	122 131
Société d'épargne des autochtones du Canada	825 505	825 505	-
Agence de développement économique du Canada	486 952	486 952	29 205
Agence canadienne d'évaluation environnementale	147 650	122 330	47 024
	90 496 219	69 116 954	67 869 817

Transferts des gouvernements provinciaux - destinés au fonctionnement

Gouvernement du Québec	4 866 342	3 222 973	2 282 677
Ministère de la sécurité publique du Québec	1 336 100	1 225 413	1 232 375
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	2 050 698	2 050 698	450 000
Hydro-Québec	130 000	130 000	130 000
Comm. dévelop. ress. humaine Prem. Nations du Québec (C.D.R.H.P.N.Q.)	2 444 327	1 501 381	1 280 233
	10 827 467	8 130 465	5 375 285

29. Dépenses par objet

	2024	2023
Salaires, traitements et avantages sociaux	34 547 110	31 423 994
Biens et services	51 974 355	41 993 787
Intérêts	2 031 091	1 459 780
Amortissement	2 686 272	2 340 681
	91 238 828	77 218 242



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 uinisku-pishim^u (mars) 2024

30. Information sectorielle - Fonds des programmes	Notes	Budget	2024		2023 (redressé)
Revenus					
Transfert des gouvernements fédéraux	28	90 496 219		69 116 954	67 869 817
Transfert des gouvernements provinciaux	28	10 827 467		8 130 465	5 375 285
Contributions locales		1 721 354		1 950 642	1 905 356
Autres revenus		22 831 557		26 980 487	23 623 409
		125 876 597		106 178 548	98 773 867
Dépenses			Salaires et av. sociaux	Dépenses de fonctionnement	Total des dépenses
Katakuhimatsheta (Conseil des élus)		888 335	108 976	762 121	871 097
Direction générale Imputation globale		2 067 625	442 624	307 428	750 052
Bureau de soutien politique		1 286 072	683 383	304 659	988 042
Soutien à la gouvernance		3 180 103	945 124	1 402 448	2 347 572
Économie, emploi et partenariats stratégiques		8 692 151	783 453	11 325 343	12 108 796
Patrimoine, culture et identité		2 475 826	1 272 020	467 944	1 739 964
Droits et protection du territoire		8 361 936	4 071 103	2 116 738	6 187 841
Finances, approvisionnement et systèmes informatiques		2 735 766	1 887 927	647 245	2 535 172
Développement des ressources humaines		1 280 454	942 742	512 919	1 455 661
Santé et mieux-être collectif		21 892 704	8 041 003	9 193 480	17 234 483
Éducation et main-d'œuvre		25 568 949	9 288 371	12 959 618	22 247 989
Mobilisation communautaire, événements, sports et loisirs		2 336 547	1 208 186	900 402	2 108 588
Infrastructures et services publics		11 368 358	4 833 644	6 128 140	10 961 784
Immobilisations		17 182 665	38 554	4 447 689	4 486 243
Amortissement		341 670	-	2 686 272	2 686 272
Fonds autonomes		2 182 313	-	2 529 272	2 529 272
		111 841 474	34 547 110	56 691 718	91 238 828
Excédent de l'exercice avant autres produits		14 035 123			14 939 720
Autres produits					21 555 625
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes) nets tirés d'entreprises commerciales et partenariats commerciaux	9			7 346 207	12 946 839
Excédent de l'exercice		14 035 123			22 285 927
Affectations					34 502 464
Investissement en immobilisations		(5 927 448)		(5 927 448)	(7 120 291)
Accumulation réserve de remplacement de véhicules		(175 866)		(175 866)	(111 425)
Appropriation des surplus accumulés		2 141 070		2 201 539	1 384 895
Contribution des Fonds autonomes		3 610 660		2 894 124	1 696 542
Transferts des Fonds autonomes		(3 610 660)		(2 894 124)	(1 696 542)
Amortissement des immobilisations corporelles		-		2 344 601	2 340 681
		(3 962 244)		(1 557 174)	(3 506 140)
Excédent de financement de l'exercice		10 072 879		20 728 753	30 996 324



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Explication des résultats nets d'opérations - Fonds des programmes
31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

non audité

	2024	2023
Notes	\$	\$
Excédent de l'exercice avant autres produits	14 939 720	21 555 625

Excédent de l'exercice avant autres produits

Excédent non imputable au fonds de programme ou avec restrictions :

Surplus Services à l'enfance et à la famille des Premières nations (SEFPN)

1 **2 846 006** 2 823 144

Surplus Sécurité publique

2 **3 353** 30 461

Surplus investi en immobilisations corporelles (surplus - amortissement)

3 **3 241 176** 4 779 610

Surplus Fonds autonomes

6 929 214 6 329 968

13 019 749 13 963 183

Surplus provenant des Fonds des programmes

1 919 971 7 592 442

Contribution des Fonds autonomes

2 894 124 1 696 542

Surplus provenant des Fonds des programmes (incluant les Fonds autonomes)

4 814 095 9 288 984

Note 1 - Le surplus provenant du SEFPN ne peut être utilisé qu'à des fins spécifiques déterminées par le SAC.

Note 2 - Les surplus provenant de la Sécurité publique ne peuvent être utilisés qu'à des fins spécifiques déterminées par le Ministère de la Sécurité publique du Québec, soit pour les déficits antérieurs de la Sécurité publique.

Note 3 - Les financements inclus dans le surplus investi en immobilisations ont tous été engagés au cours de l'exercice.

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

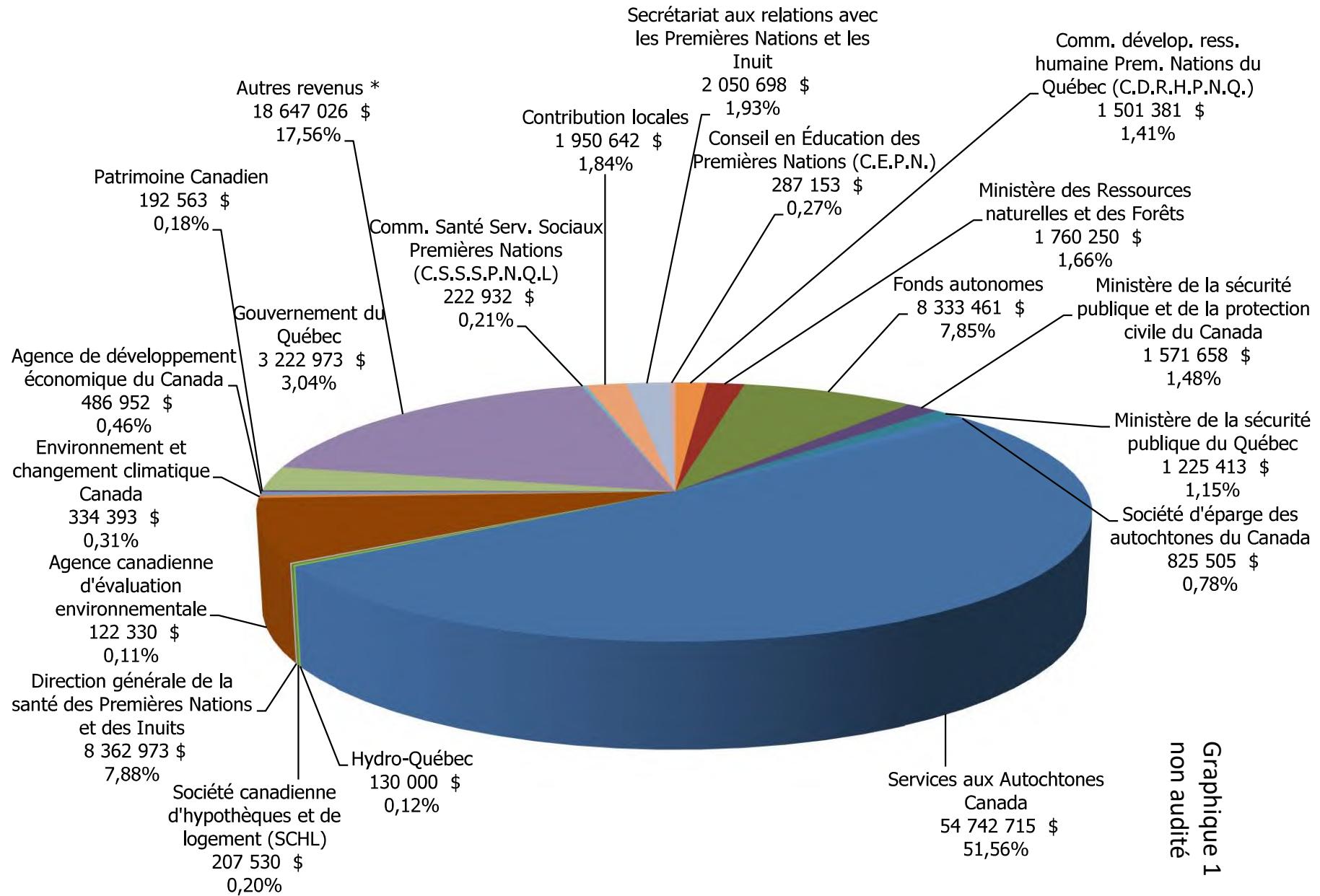
31 uinishku-pishim^u (mars) 2024

Informations financières - non audité

Graphique 1 et 2

REVENUS DU FONDS D'OPÉRATIONS PAR SOURCE DE FINANCEMENT EXERCICE TERMINÉ LE 31 UINISHKU-PISHIM^U (MARS) 2024

Sur un revenu total de 106 178 548 \$, voici la distribution de ceux-ci

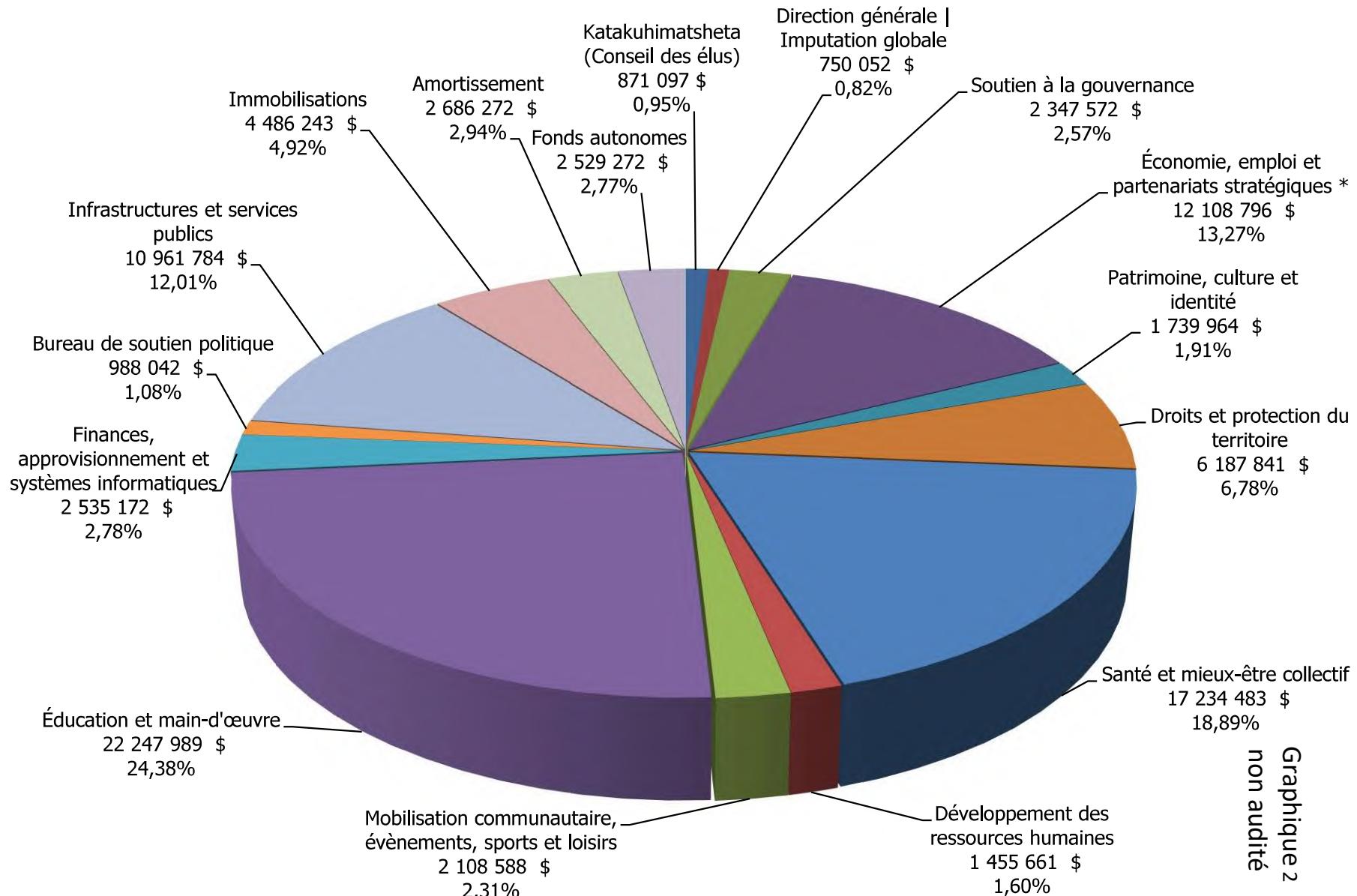


Graphique 1
non audité

* Inclut un montant d'environ 4 millions de dollars attribuable à la facturation des droits de coupe de bois.

DÉPENSES DU FONDS D'OPÉRATIONS PAR SERVICE EXERCICE TERMINÉ LE 31 UINISHKU-PISHIM^U (MARS) 2024

Sur des dépenses totales de 91 238 828 \$, voici la distribution de celles-ci



* Inclut un montant d'environ 4 millions de dollars attribuable à la facturation des droits de coupe de bois.